

établissement qui l'adressera au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (DRIC, bureau B2, 75357 Paris SP07) dans les délais prévus (**avant le 30 avril 2004**). Une première sélection des dossiers est effectuée en liaison avec l'Assemblée nationale. Les

candidats retenus sont ensuite invités à se présenter à un entretien en langue allemande devant la commission franco-allemande de sélection à une date qui leur sera communiquée directement. Les stagiaires retenus sont informés et pris en charge par les autorités allemandes.

**PROGRAMME FRANCO-ALLEMAND D'ÉCHANGE D'ASSISTANTS PARLEMENTAIRES
STAGIAIRES À BERLIN - ANNÉE 2004-2005**

FICHE DE CANDIDATURE

Photographie d'identité

Nom, prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée :

Tél. : Mél. :

Établissement fréquenté :

Discipline principale :

Autres disciplines :

Diplôme(s) obtenu(s) :

Diplôme(s) préparé(s) :

Séjours en Allemagne :

Date :

Signature